



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE  
« LES CAPTIFS DE LA FORÊT NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



La vérité m'oblige à dire aujourd'hui le plaisir que je prends à lire le journal de l'Amicale V B.

Si je regrette beaucoup son vieux et seul titre « Le Captif de la Forêt Noire », je n'en considère pas moins le nouveau, tant pour le symbole dont il est le garant, que pour le souvenir d'une expérience éphémère mais chère à mon cœur, celui d'un organe de liaison, environ les années 1946-1947, entre les anciens d'un Kommando dépendant du V A, auquel nous fûmes affectés, en octobre 1942, par la grâce toute-puissante du célèbre Goetz (t'en souvient-il, Pierre Durand ? et toi, Jacques Logeard ?), lors du non moins célèbre « Raus Kommando » dont les gars de la Kartei, de la Post et aussi de la Roulotte doivent avoir connaissance !

L'article de notre camarade H. Perron, dans l'avant-dernier numéro du « Lien », a réveillé en moi toute l'amertume qui, depuis de nombreuses années, est la mienne, quand je considère le bénéfice, même et surtout moral, que notre épreuve nous a valu aux yeux des responsables et d'une grande partie de l'opinion française. Amertume telle qu'il m'arrive de n'oser plus, même rarement, évoquer, devant qui ne l'a pas connue, la captivité, non plus que d'examiner les traces souvent invisibles mais combien réelles dont elle nous a marqués et dont on ne sait comment venir à bout.

Qu'ils sont « étranges » ces prisonniers de guerre ! Quelle assurance est la leur ! Un peu de retenue ne leur messierait point ! Je traduis ici, poliment, des épithètes qu'il est aisé de deviner.

## Tenir encore et toujours

Etranges ? ces hommes à qui on a tout refusé ? Ces hommes qui ont dû « se battre » contre la méfiance, la calomnie, l'incompréhension presque totale ?

Etranges ? Oui, mais seulement pour ceux qui ne connaissent d'eux que ce qu'une certaine propagande leur en montra à l'époque et qui est resté la « Vérité » parce que, en 1945 et depuis, très rares ont été ceux qui « osèrent »

remettre chaque chose et chacun à la place qui était la sienne. Il semble qu'on ait cherché la justification (terrestre) de cette parabole : « Les premiers seront les derniers et les derniers les premiers ». Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il s'agit là d'une anticipation audacieuse.

Certes, et nous le reconnaissons volontiers, il y eut, au cours de la guerre 1939-

1945, des victimes de tous les ordres, et dignes, — du moins nous l'avons cru, — toutes ensemble, d'une égale sollicitude de leur pays. Je ne reviendrai que brièvement sur la déception (le mot n'est pas trop fort) que les prisonniers de guerre éprouvèrent à leur rentrée en France en 1945 ; ils ne revenaient pas couverts de gloire ; c'étaient les soldats de 1940, « les soldats de la défaite ». Que de fois ai-je en-

tendu ce refrain, et sur quel air de reproche !

Pardon à votre mémoire, anciens prisonniers de guerre, soldats de France dont les tombes ont parsemé le sol ennemi durant cinq longues années. C'est parce que vos yeux ont regardé vers l'est d'où venait l'ennemi ; c'est parce que vos mains (pauvres mains démunies) ne pouvaient, à elles seules, se défendre ; c'est parce que vos pas n'ont pas été droit au sud que vous fûtes les premières victimes ! Et vous avez fermé vos yeux en terre étrangère ! Vos compagnons d'exil et de misère, eux, ne vous oublient pas.

Il me faudrait les dons de l'ironiste ou la virulence du pamphlétaire pour exprimer la révolte qui nous anime, nous anciens prisonniers de guerre, devant l'incompréhension dont on fait preuve à notre endroit dix ans après ! Comme le dit justement H. Perron : « Nous devons constituer une force pour combattre les attaques sournoises qui essaient de miner lentement mais inexorablement notre condition d'anciens prisonniers. »

Exactement ! Car, enfin, que réclamons-nous ? Seulement deux choses : que l'on nous donne ce qui nous est dû, rien que ce qui nous est dû ; que l'on reconnaisse ensuite, franchement et hautement, que, si nous avons été faits prisonniers, c'est tout simplement parce que, « la discipline faisant la force principale de nos armées », nous sommes restés à notre poste, les mains nues, hélas ! souvent, mais à notre poste, quand même !

Mlle 12205 V B.

## EN CETTE BELLE JOURNÉE PRINTANIÈRE D'OCTOBRE

(Suite et fin)

Enfin, c'est l'heure du repas et bientôt un sympathique bruit de fourchettes vient annoncer que le coup d'envoi est donné.

Pendant que les mâchoires exécutent leur petite danse rythmique, l'orchestre Dhuez, de Compiègne, nous fait entendre ses airs les plus entraînants, puis, sur la fin du repas, l'animateur André Mathias nous présente ses artistes.

Entre temps et à la fois entre le canard (ou le jambon) et les légumes, de subtils vendeurs et vendeuses nous ont fait du charme pour nous vendre des enveloppes-surprises (j'ai gagné naturellement, et c'est à croire qu'ils préparent les enveloppes à mon intention, un flacon de truc pour l'entretien de la chevelure).

A peine la dernière bouchée avalée, la dernière goutte de café absorbée (et il n'y avait pas de cure-dents car la scierie voisine était fermée), nos présidents respectifs y vont de leur petit laïus, fortement appuyés dans leur tâche salvatoire par M. Legendre, député de l'Oise, auprès de qui je m'excuse de cette petite irrégularité que je me permets parce qu'il est lui-même ancien prisonnier du Stalag XII B. Cette amicale intervention affirmait encore le caractère officiel, sur le plan prisonnier, de notre activité amicaliste.

... Ventre repu, lèvres humides, les convives sortent un peu pour

laisser champ libre au personnel qui fait disparaître les tables afin de dégager le « parquet »... en ciment, destiné aux petits peçons des danseurs.

... Mais les aiguilles de la pendule, à force de jouer à « coure que j'attrape », entraînent dans leur jeu notre ami soleil qui se glisse doucement vers l'horizon. J'ai déjà amplement sacrifié à Terpsichore et je profite de ce qu'un camarade repart par le train pour l'accompagner et baguenauder dans Compiègne.

Les rues sont animées par une foule vêtue de costumes printaniers et les terrasses regorgent de consommateurs. Je jette un rapide coup d'œil à l'église Saint-Jacques, superbe édifice des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, admire en passant la façade de l'Hôtel de Ville, bâtie de 1502 à 1510. J'aimerais y visiter le Musée de Vivenel qui, outre la belle collection de vases grecs qui proviennent de la collection de Lucien Bonaparte, les meubles des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et sa superbe galerie de peinture, possède un musée de figurines historiques groupant 85.000 soldats de plomb. J'aimerais visiter également le fameux Musée de la Voiture, qui part du char romain pour aboutir aux voitures contemporaines et les costumes de postillons, valets de pied, cochers. Mais le temps passe trop vite, alors je redescendis vers les bords de l'Oise.

Dans la sérénité de ce beau soir, le pont se dédouble dans une eau sans ride et toute teintée des feux du couchant. Vraiment sommes-nous en octobre ou en juin ?

Des pêcheurs, presque honteux de troubler l'eau, surveillent encore leur bouchon. Des amoureux enlacés sont assis dans l'herbe. Un calme inexprimable baigne le promeneur. On voudrait clamer son bonheur d'assister à une telle journée, à un tel déploiement des beautés de la Nature ; mais une larme monte à l'œil quand on aperçoit les bâtiments neufs de la ville qui panse ses blessures.

Pêcheurs, amoureux, Carrefour de Rethondes, l'Armistice, boue des tranchées, vue ce matin sur les photos stéréoscopiques. Film hallucinant qui tourbillonne dans ma tête évoquant l'immense creuset de la folie humaine qui, sans tenir

compte de la douloureuse expérience de nos aînés, s'obstine à envoyer l'éternelle jeunesse se faire tuer, et pourquoi ?

Bah ! ces réflexions ont été faites avant moi et le seront après ? ... Maintenant il fait complètement noir. Je rentre. La vie me reprend dans son cercle infernal.

Quelques danses encore, puis c'est le départ. Un car est déjà parti. Il est 20 heures. Nous prenons place dans la voiture après les adieux à ceux qui viennent de loin. Le film vu en plein soleil se déroule à l'envers dans la nuit. Bientôt Paris. La Trinité. Tout le monde descend. Je me fais avaler une dernière fois, mais par la taupinière. Dans le compartiment, coincé entre deux campeurs, les pieds calés par leurs sacs, je repense cette mémorable journée en regrettant toutefois qu'il y ait eu tant de manquants, surtout de ceux qui assistaient aux banquets précédents à la Chaussée-d'Antin. Pour mon compte personnel, je vous prie : « Alors Balingen, Ostdorf, Fromern, Gessingen, avez-vous oublié ? »

Mais non, il y a autre chose ? Vos occupations ?... Ce n'est pas sérieux. Regardez vos camarades de province qui n'ont pas hésité à faire ce double voyage. Prenez exemple sur nos frères belges venus du bord de la Seine, alors que vous, des bords de la Seine, n'êtes pas venus ! Oui, nos cama-

(Voir la suite page 4)

## ...des Kommandos

prochain, les Kommandos d'Ulm fêteront le 10<sup>e</sup> anniversaire de leur libération. Cette journée sera grandiose et inoubliable.

Pour nous aider dans la préparation de cette journée, mettez-vous à jour de votre cotisation.

Nous vous rappelons que nos réunions ont lieu le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois au Bouthéon.

**Prochaines réunions**  
Vendredi 11 février 1955  
Vendredi 11 mars 1955  
à partir de 18 heures  
Bon souvenir à tous.

L. Vialard.

## CEUX DE SCHRAMBERG

Vous êtes-vous mis à jour de votre cotisation ?

N'oubliez pas, chers amis, que nous célébrerons, cette année, le 10<sup>e</sup> anniversaire de notre libération.

Cette journée doit être pour les Kommandos de Schramberg la véritable Journée du Souvenir. Par notre nombre, nous saurons faire la démonstration que la camaraderie de Schramberg n'est pas un vain mot.

A tous, mon cordial souvenir.

R. Hadjadj.

## CEUX DE WEINGARTEN

Nous signalons aux anciens de Weingarten qu'un bulletin trimestriel, « Les Anciens de Weingarten », donne des nouvelles de tous les camarades ayant passé à ce Kommando. Cet organe de liaison, véritable message de l'amitié, est rédigé par nos amis Roger Gauthier, instituteur à Trainou (Loiret), et Fernand Holiugue, Hôtel de Ville, Le Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais). Ceux de Weingarten qui ne connaîtraient pas encore l'existence de ce bulletin peuvent écrire aux responsables.

« Le Lien » des ex-captifs de la Forêt Noire est heureux de saluer cet aimable confrère et lui souhaite longue vie et prospérité.

## Des nouvelles...

### KOMMANDO D'ULM

A l'issue de notre dernière réunion, les sympathiques président et vice-président de l'Amicale V B, Langevin et Roger, nous réservèrent une aimable visite.

Les anciens d'Ulm renouvelèrent à ces dévoués camarades et au Bureau de l'Amicale V B leurs vœux et remerciements pour leur activité et dévouement à la bonne marche de l'Amicale V B.

Nous espérons la visite de l'« Ulmiste de service du V A », en attendant de lire son long article sur la « Manœuvre d'Ulm en 1945 ».

Salut cordial aux anciens de Weingarten et à leur actif secrétaire, Roger Gauthier.

### Paris vous parle... et vous répondez

Merci aux amis belges, Bermans, Metillon, Legrain, Marchand, de Tamines, de leurs vœux ; nous leur renouvelons les nôtres avec espoir de les revoir bientôt à Bruxelles.

Une visite rapide de Roseau, de Lille, nous laisse espérer sa présence parmi nous, un 2<sup>e</sup> vendredi du mois.

Remerciements et nos meilleurs vœux au Dr et à Mme Girod, de Creil (Oise) ;

à M. et Mme Dumont, de Chauny (Aisne) ;

à M. et Mme Raffin, de Chambéry (Savoie) ;

à M. et Mme Villemot, à Seclin (Nord) ;

à M. et Mme Tricot, de Compiègne (Oise) ;

à M. et Mme Lemaitre, de Halluin (Nord).

Le N° 25 de « L'Ormeau » est paru. A son sommaire : « Cris de Pibole », par le R.P. Vernoux ; « Paris vous parle », par Lucien Vialard ; « Echos de Compiègne », par le critique de service ; des nouvelles ; et « A vos poches... Vite ! », appel lancé par le dévoué trésorier, C. Yvonet, aux cotisants retardataires.

N'oubliez pas que, le 15 mai

## COTISATIONS 1955

Nous invitons à nouveau nos camarades qui ne seraient pas encore à jour de leur cotisation à bien vouloir le faire sans tarder.

La progression constante de l'Amicale donne un surcroît de travail aux bénévoles qui gèrent votre groupement. Ne compliquez pas leur tâche ! Aidez-les en adressant votre cotisation au C.C.P. Paris 4841-48.

Nous vous rappelons que le montant de la cotisation annuelle est de TROIS CENTS francs minimum.

Une misère ! Même pas le prix de trois paquets de Gitanes !...

Et pourtant, tout retard dans le recouvrement gêne financièrement la marche de votre Amicale.

Pensez à votre bulletin qui peut être bloqué par manque de crédits.

Pensez à nos malades, à tous ceux qui ont besoin de notre aide.

Vite, adressez-nous votre cotisation.

Faites votre devoir d'Amicaliste.



### Le retard dans le paiement du pécule

Dans une question écrite en date du 12 novembre 1954, un parlementaire, M. Tourné, exposait au ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qu'un grand nombre d'anciens prisonniers de guerre n'ont pas encore perçu la première partie de leur pécule, et lui demandait : 1° dans quelles conditions s'effectue le paiement d'un pécule; 2° quelle est la cause du retard intervenu; 3° quelles mesures il compte prendre pour que tous les ayants droit perçoivent le pécule dans les délais les plus courts.

La réponse, publiée au « J.O. » du 30 décembre 1954, a été la suivante : 1° Les conditions dans lesquelles s'effectue le paiement du pécule des prisonniers de guerre ont été fixées par plusieurs circulaires diffusées au cours des années 1953 et 1954; 2° les retards qui ont pu se manifester dans les paiements proviennent du fait d'une modification importante dans le mode de liquidation de ce pécule qui utilise désormais la mécanographie; 3° les nouvelles dispositions, qui sont entrées récemment en application, doivent permettre d'achever le règlement du pécule dans des délais normaux.

La mécanographie a bon dos, c'est certain; mais on serait curieux de savoir ce que les services qui ont fait signer une telle réponse à M. Jean Masson appellent des délais normaux ?...

### Où en est l'attribution de la Carte du Combattant

L'Office National des A.C. et V.G. a fait connaître dans son rapport de fin d'année qu'au 1<sup>er</sup> octobre 1954, sur 4.500.000 demandes de carte du combattant, présentées au titre de la guerre 1939-1945, 889.861 avaient reçu satisfaction.

De son côté, l'Office de la Seine donnait, au 6 janvier 1955, les chiffres suivants :

Demandes reçues	158.548
Demandes non fichées, à déduire	448
Demandes enregistrées	158.100
Dossiers définitivement traités :	
Favorables, art. 2 et 4	81.994
Défavorables, art. 2 et 4	4.579
	86.573
Dossiers déjà examinés au moins une fois et reclassés pour raisons diverses entre autres : Dossiers devant être étudiés au titre de l'article 4; dossiers du personnel non-navigant; dossiers personnel marine, service à terre, prévôté; Indochine; dossiers nécessitant enquêtes complémentaires; dossiers des prisonniers non combattants, etc.	53.779
Reste à examiner :	
Dossiers en vérification auprès de l'Autorité militaire	9.524
Dossiers rentrés de l'Autorité militaire et en instance d'étude	8.224
	17.748
	17.748

Autrement dit, 71.000 dossiers en chiffres ronds restent à étudier... à plus ou moins brève échéance. Ceci pour la Seine, car, pour le reste du pays, le retard, on l'a vu, est encore plus grand.

**POR 68-07...**  
...TUR 89-92

**Jean RHEM**  
Photographe  
Industrie Reportage  
A votre service

## DOCUMENTS ET NOUVELLES

### Le culte du souvenir...

Notre confrère « Le Journal des Combattants » a récemment conté cette anecdote qui n'illustre que trop bien la désinvolture dont, de plus en plus, notre pays fait preuve à l'égard des A.C.

Beaucoup de nos camarades ont conservé le souvenir d'un immense tableau, assez laid, assez naïf, mais plein de bonnes intentions, qui ornait le grand hall de la gare de l'Est, au-dessus de l'entrée des quais. C'était une œuvre de l'Américain Heurter qui l'avait dédiée à la France, en souvenir de son fils, mort dans nos rangs, pendant la guerre de 1914-1918.

Cette toile, qui représentait un départ de mobilisés, à la gare de l'Est, en août 1914, exprimait des sentiments infiniment respectables. A tel point que les Allemands eux-mêmes la respectèrent pendant l'occupation. C'est après la Libération qu'elle disparut.

Mais voici que ladite place est occupée maintenant par un immense panneau-réclame qui n'est pas à la gloire des poilus, mais à celle d'une marque de papier à cigarettes.

Comme elle est mince... la gloire des défenseurs de la Patrie !

### Le renouvellement des cartes de priorité

A dater du 21 mars, les cartes de priorité du modèle 1955-1956 seront seules acceptées par la R. A.T.P.

Le renouvellement des cartes s'effectue à la Préfecture de police du 17 janvier au 19 mars.

Pour les mutilés de guerre, l'ordre suivant devra être observé :

Du 17 janvier au 22, cartes numérotées de 1 à 10.000; du 24 janvier au 29, 10.001 à 20.000; du 31 janvier au 5 février : 20.001 à 30.000; du 7 février au 12, 30.001 à 40.000; du 14 février au 19, 40.001 à 50.000; du 21 février au 26, 50.001 à 60.000; du 28 février au 5 mars, de 60.001 à 70.000; du 7 mars au 12, 70.001 à 80.000; du 14 mars au 19, 80.001 et la suite.

Les cartes de mutilés de guerre bénéficiaires de l'article 18 seront échangées tous les jours, sans distinction de numéros, ainsi que les cartes des aveugles civils, des infirmes civils et des invalides du travail, et les cartes de surcharge des médecins, des sages-femmes et des donneurs de sang.

### Pour les ressortissants résidant à l'étranger

A dater du 1<sup>er</sup> février 1955, les dossiers de pension d'invalidité, de veuves, d'orphelins, d'ascendants ou de retraite du combattant constitués en faveur de postulants résidant à l'étranger devront être transmis en vue de leur instruction au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, Direction des Pensions et des Services médicaux (sous-direction des Pensions, 4<sup>e</sup> bureau), section des pensionnés résidant à l'étranger, 139, rue de Bercy, Paris (12<sup>e</sup>).

La section spéciale créée à cet effet au sein du 4<sup>e</sup> Bureau recevra les demandes présentées par les pensionnés ou candidats à pension résidant à l'étranger et les suivra dans les différentes phases nécessitées par leur instruction jusqu'à l'établissement de la décision ministérielle et l'envoi de celle-ci.

### Comment on retarde le paiement des pensions

L'attention de la Commission permanente de l'Office des A.C. et V.G. de la Seine a été récemment attirée sur le fait que, contrairement aux engagements pris devant la délégation du Conseil général reçue le 23 décembre 1954 au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, le « commando » de renfort détaché à la Direction interdépartementale a cessé sa collaboration à dater du 3 janvier 1955. Les 16 nouveaux agents effectivement recrutés pour le 15 janvier devront, en conséquence, être mis au courant par des éléments du personnel en place et il est hors de doute que, dans le moment même où rien ne doit être négligé pour mener à bien le plan d'urgence établi, le rythme du travail va s'en trouver dangereusement ralenti.

Ainsi se trouvent vérifiées les craintes exprimées dans ces colonnes depuis trois mois et que d'aucuns n'avaient pas manqué de qualifier de prématurément pessimistes.

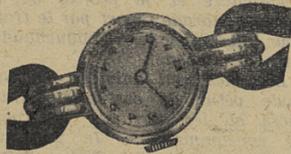
### NOS DEUILS

C'est avec une peine sincère que nous avons appris le cruel deuil qui a frappé, avec la mort de Mme Mottard, sa mère, notre camarade Lucien Scharbach, ancien secrétaire général des Secrétariats de camp devenus par la suite les Amicales nationales.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 29 janvier, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillois.

Nous adressons à notre ami et à sa famille nos condoléances attristées.

### LA BONNE MONTRE DE BESANÇON « ROCHDHOR »



HORLOGERIE  
F. FUSIER  
(ex-P.G.)

La maison de confiance Magasins, ateliers et bureaux 128, rue de Dole, Besançon (Doubs) Vente directe à la clientèle P.G. au prix de fabrication Conditions spéciales sur certains achats

Elegante montre-bracelet moderne pour homme ou dame, 15 ou 17 rubis, mouvement ancre, antichoc, trotteuse centrale, antimagnétique, boîte étanche plaquée or, sur cuir ou daim, avec bulletin de garantie, au prix de : 5.500 fr. Envoi gratuit du catalogue dans toute la France. Ecrivez-nous vite, satisfaction assurée. Règlement à la commande.

G.C.P. : 1357-24 Dijon

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE  
LE BRUN-DOMI  
(ancien P.G.)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

### La libération du contingent

La libération anticipée de certains militaires du contingent ayant donné lieu à des interprétations souvent erronées, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) précise :

Par mesures individuelles, certains militaires du contingent appelé sous les drapeaux en novembre 1953 dans l'armée de terre pourront être mis en congé libérable sans solde dans les conditions suivantes :

1° Les pères de familles seront renvoyés dans leurs foyers à partir du 3<sup>er</sup> janvier 1955;

2° Les soutiens de famille à partir du 10 janvier 1955;

3° Pour le reste de ce contingent, il est envisagé de le renvoyer dans ses foyers au cours du mois de février 1955.

### Et voici la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance

Par arrêté, en date du 20 janvier 1955, du ministre des A.C. et V.G., publié au « J.O. » du 26, la Croix du Combattant Volontaire de la Résistance a été enfin instaurée.

Voici comment la décrit l'article premier de cet arrêté :

La Croix du Combattant Volontaire de la Résistance est conforme au modèle déposé à l'Administration des Monnaies et Médailles. Elle est en bronze doré, du module 36 mm. Elle comporte sur la face une Croix de Lorraine en relief; le revers porte l'inscription « Combattant Volontaire de la Résistance ». Elle est suspendue à un ruban par un anneau sans bélière. Le ruban, d'une largeur de 36 mm., est noir avec sur chaque bord une bande rouge de 5 mm. de large; il est coupé dans le sens de la longueur de 4 bandes vertes de 1 mm. de largeur chacune, dont deux sont placées au milieu à 2 mm. d'intervalle et les deux autres vers chacun des bords à 2 mm. de la bande rouge.

### Pour obtenir le remboursement des marks

Une récente circulaire de la Direction de la Comptabilité Publique précise que les prisonniers de guerre, déportés politiques et travailleurs non volontaires, démunis de la carte de rapatrié requise pour ouverture au bénéfice des dispositions de l'article 11 de la loi n° 51-632 du 24 mai 1951, sont admis à appuyer leur demande d'échange de marks d'un exposé des conditions de leur rapatriement et des raisons qui les ont privés de carte.

Reçues par les percepteurs, ces demandes, accompagnées en outre de tous les éléments susceptibles de confirmer la qualité du requérant, seront transmises au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre qui fera procéder aux vérifications nécessaires et notifiera ses conclusions au Ministère des Finances.

Il est à remarquer que les évadés et tous les prisonniers rapatriés avant la Libération se trouvent dans ce cas et que la reconnaissance de la validité du certificat modèle A éviterait bien des formalités à accomplir pour des remboursements parfois minimes.



### La validité de la Carte du Combattant est prorogée

Le « Journal Officiel » du 31 décembre 1954 a publié un arrêté du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre qui proroge de deux ans la validité des cartes du combattant ayant plus de cinq ans de date.

Les cartes du combattant distribuées depuis l'origine jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1950 restent donc valables jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1957; la question ne se pose évidemment pas pour les cartes délivrées après le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

### La délivrance de duplicata de carte de rapatrié

Dans une circulaire S.D.F. 1144, du 31 décembre 1954, le ministre des A.C. et V.G. constate que certaines Directions interdépartementales invitent encore les ressortissants à solliciter des services la délivrance d'un duplicata de carte de rapatrié.

Ces demandes qui entraînent un surcroît de travail appréciable doivent être évitées, car elles sont inutiles la carte de rapatrié n'ayant, par elle-même, aucune force probante pour déterminer la qualification d'un ressortissant. Elle apporte seulement la preuve que telle personne est passée dans un centre de rapatriement à une date donnée, déclarant venir d'une localité déterminée où elle séjourne depuis une date dans certaines conditions.

Ce fait a d'ailleurs été généralement constaté puisque le duplicata de carte de rapatrié n'est exigé en aucun cas, notamment en ce qui concerne les déportés et internés résistants, les déportés et internés politiques, les anciens combattants, les anciens prisonniers de guerre, desquels il n'est pas exigé de duplicata de la carte de rapatrié, par les textes en vigueur, pour constituer un dossier de demande de bénéfice des divers avantages attachés à ces qualités.

La circulaire signale tout particulièrement que le remboursement des marks déposés par les rapatriés ne peut actuellement être effectué que sur présentation de l'original de la carte et que toute demande de duplicata à cet effet doit être rejetée comme sans objet, le Ministère des Finances attachant d'ailleurs de l'importance à ce qu'il n'en soit pas délivré dans ce but.

Il ressort de ce qui précède qu'il ne devra en aucun cas être donné satisfaction, soit directement, soit par transmission à l'Administration centrale à une demande de duplicata de carte de rapatrié.

De plus, les cas susvisés ne comportent pas la nécessité pour les demandeurs d'être mis en possession d'une attestation portant sur l'un ou l'autre point dont il était fait mention sur la carte qu'ils ont égarée.

Il est cependant possible que, pour divers motifs, ne relevant pas des cas précités, certains ressortissants soient amenés à demander la délivrance, à défaut de duplicata qui doit leur être refusé, d'attestations portant sur des points précis.

Si ces requêtes paraissent justifiées, les services sont le plus souvent en mesure de fournir les renseignements demandés, par la consultation du fichier départemental, puisque les fiches médicales roses qui forment l'un des feuillets du carnet de rapatrié leur ont été remises. Elles contiennent tous les renseignements nécessaires permettant de délivrer ou de refuser, au demandeur dont la requête est suffisamment motivée, une attestation portant sur la question qui l'intéresse.

Sans intermédiaires, directement à votre domicile... et beaucoup moins cher

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS 18<sup>e</sup>

**RADIO-CARILLON** A. NOËL EX-P.G.

Depuis 1945, fournisseur spécialisé des Camarades A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1<sup>er</sup> ETAGE-DROITE • Métro : BARBES-ROCHECHOUART

Recepteur Ultra-Moderne

DIM. : 44x28x22

**CARILLON 624 - 6 LAMPES**  
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES  
EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEILLEURS  
SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION,  
RONCE DE NOYER DU GENRE PALISSANDRE

**17.600!**

DIM. : 47x30x33

**RADIO-ÉLECTROPHONE 926**  
6 LAMPES - CADRE ANTIPARASITES  
MAGNIFIQUE ENSEMBLE RADIO ET PHONO  
DISQUES STANDARDS et MICROSILLONS  
MOTEUR TROIS VITESSES - DEUX SAPHIRS

**32.400!**

**CADRE ANTIPARASITES A AIR**  
INCORPORÉ ET ORIENTABLE, LE SEUL APPAREIL EFFICACE CONTRE  
LES PARASITES ET PERMETTANT LA SÉLECTION CONVÉNABLE SUR  
LES GRANDES ONDES de RADIO-LUXEMBOURG  
ET DU NOUVEAU ÉMETTEUR A GRANDE PUISSANCE EUROPE I.

**CARILLON 666** 6 LAMPES QUATRE GAMMES H. P. 195  
**22.400!**

**CARILLON 777** 7 LAMPES AVEC ÉGAL H. P. 210  
**25.400!**

**GARANTIE 100 %**  
CONSTRUITS POUR DURER  
MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT  
GARANTIS TROIS ANS  
PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE COMPRIS  
LAMPES HUIT MOIS

**GRAND CHOIX** RECEPTEURS 6 A 8 LAMPES COMBINÉS RADIO-PHONO

**CATALOGUE gratuit** EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

**FACILITÉS DE PAIEMENT**

**DRAPÉAU POUR SOCIÉTÉS FAIMES**

**A. ROBERT**

TAIN (DROME)

INSIGNES  
PLUMES  
ET TOUS ARTICLES  
POUR FÊTES

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

## La question des majorations d'ancienneté est enfin réglée pour les fonctionnaires anciens P.G.

L'UNION  
NATIONALE  
DES AMICALES  
DE CAMPS

Les violentes protestations qu'avaient entraînées les « tripatouillages » pratiqués, dans la loi du 19 juillet 1952, par des serviteurs trop zélés de la rue de Rivoli, ont enfin ému les pouvoirs publics.

Plus exactement, la crainte de voir les anciens P.G. manifester publiquement leur mécontentement a amené le gouvernement à revenir sur des errements qui n'étaient rien moins que légaux.

Et, de cette sagesse à retardement, il est sorti, en date du 23 décembre 1954, un décret n° 54-1268, publié au « Journal Officiel » du 25 décembre, remettant les choses au point et dont nous publions l'article essentiel :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'article 2 du décret susvisé du 23 janvier 1954 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les majorations prévues à l'article 1<sup>er</sup> sont calculées sur la base de :

« Cinq dixièmes du temps donnant droit au bénéfice de la campagne double pour opérations de guerre ;

« Deux dixièmes du temps donnant droit au bénéfice de la campagne simple sur pied de guerre, dans les conditions prévues à l'article 18 (2<sup>e</sup>, alinéa 2) du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

« Quatre dixièmes du temps passé en captivité pour les prisonniers de guerre, à l'exclusion du temps correspondant à des périodes de congé de captivité.

« Toutefois, les prisonniers de guerre titulaires de la médaille des évadés recevront une majoration d'ancienneté égale à celle attribuée aux plus favorisés des prisonniers de guerre qui ne se sont pas évadés. Dans tous les cas, ils auront la faculté d'opter

pour le bénéfice des dispositions de l'article 34 de la loi du 19 mars 1928. »

Ainsi se trouve close une controverse pénible entre l'Etat employeur et les fonctionnaires lésés par la captivité que leur valut un sens du devoir dont on finira bien par nous faire croire qu'il est désuet... aux yeux de trop de nos contemporains.

Ce désastreux décret du 28 janvier 1954 a d'ailleurs soulevé, pour son application, de nombreuses difficultés.

Au point qu'avant sa modification, la direction de la Fonction publique avait cru devoir lancer une circulaire que nous jugeons utile de reproduire à titre documentaire car elle montre que le Conseil d'Etat, lui aussi, s'était dressé contre une altération des textes régissant précédemment la matière, c'est-à-dire ceux de 1927 s'appliquant à nos anciens de 1914-1918.

Voici donc cette circulaire :

L'application de la législation sur les majorations d'ancienneté qui a déjà fait l'objet d'une circulaire en date du 11 juin 1954 (« J.O. » du 20 juin) soulève encore un certain nombre de questions auxquelles la présente instruction a pour objet de répondre.

Difficultés qui ont été soumises au Conseil d'Etat

Certaines difficultés, qui avaient été réservées par la circulaire précitée en vue d'être soumises à l'appréciation du Conseil d'Etat, se trouvent tranchées par l'avis numéro 264-370 émis par la Haute Assemblée à la date du 11 août 1954.

Les deux premiers points de cet avis règlent la situation des agents qui, visés par la loi du 16 janvier 1941, se sont vu refuser les rappels d'ancienneté pour services militaires et celle des agents dont les services n'ont pas été rappelés à l'occasion d'un changement de ca-

dre; ils n'appellent aucun commentaire particulier. Par suite de la prise de position de la Haute Assemblée, ces deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir, sous certaines conditions nettement précisées, des majorations d'ancienneté au titre de services qui n'ont pas été rappelés ou qui l'ont été dans un cadre auquel les intéressés n'appartenaient plus à la date d'application des majorations.

Il résulte de la troisième partie de l'avis du Conseil d'Etat qu'au titre des avancements de grade, les majorations d'ancienneté doivent produire les mêmes effets que les rappels de services militaires eux-mêmes et qu'elles peuvent être prises en considération dans les mêmes conditions. En effet, le Conseil d'Etat, tout en limitant l'incidence directe des majorations d'ancienneté aux avancements d'échelon, a considéré qu'elles peuvent avoir une incidence indirecte sur les avancements de grade dès lors que lesdits avancements ne sont pas expressément subordonnés par les statuts à l'accomplissement de services effectifs.

Sans doute pourrait-on hésiter sur l'interprétation à donner à certaines dispositions statutaires prévoyant, pour les avancements de grade, l'exigence d'une certaine ancienneté dans le corps ou le grade, l'exigence d'une certaine ancienneté en telle ou telle qualité, l'accomplissement d'une ou plusieurs années de services dans un échelon ou une classe déterminée, la justification d'une certaine ancienneté dans un grade ou une classe ou un échelon déterminé. Le gouvernement avait

d'ailleurs soumis ces diverses clauses à l'examen de la Haute Assemblée. Les termes de l'avis dissipent toute équivoque et écartent toute possibilité de considérer ces dispositions comme correspondant à l'exigence de l'accomplissement de services effectifs.

### Questions diverses

A la suite des demandes d'explications qui nous ont été adressées par certaines administrations, nous sommes, par ailleurs, conduits à préciser ou compléter certains points de la circulaire du 11 juin 1954.

A. — Services susceptibles de donner lieu à majorations.

1) Les périodes à retenir au titre des majorations d'ancienneté doivent correspondre à des services accomplis au cours de la campagne contre les puissances de l'Axe ou leurs alliés, ou des campagnes d'Indochine ou de Corée, dans la limite des périodes fixées par l'article 3 du décret du 26 janvier 1954.

Il en résulte qu'à partir du 25 juin 1940, et en dehors du cas des prisonniers évadés et invalides, seuls sont susceptibles de donner lieu à majorations au titre de la loi du 19 juillet 1952, les services effectivement accomplis sous les ordres du Comité National Français de Londres, du Comité Français de la Libération Nationale à Alger ou du gouvernement provisoire de la République française, à condition qu'ils ouvrent droit au bénéfice de campagne simple sur pied de guerre ou de campagne double pour opérations de guerre. En effet, les autres services ne pouvant être considérés comme correspondant à une campagne contre les puissances de l'Axe, il n'est pas possible d'en tenir compte même si, dans les états signalétiques et des services, ils figurent avec la mention de campagne simple ou de campagne double.

2) Les militaires qui ont été

internés en Suisse ont droit à une majoration de 2/10<sup>e</sup> du temps d'internement qui compte comme campagne simple.

3) En ce qui concerne les majorations accordées aux anciens prisonniers de guerre, le gouvernement se propose de modifier l'article 2 du décret du 28 janvier 1954 de façon à supprimer l'exigence de la carte du combattant.

[C'est ce qu'a fait le décret du 25-12-54 que nous avons publié plus haut.]

Par suite, tous les services accomplis durant la captivité donneront lieu à une majoration de 4/10<sup>e</sup>.

Certains prisonniers n'ont été démobilisés que quelque temps après leur rapatriement. L'application stricte de l'article 2 modifié du décret susvisé conduira à leur donner : 4/10<sup>e</sup> du temps passé en captivité, c'est-à-dire jusqu'à la date du rapatriement. 2/10<sup>e</sup> du temps qui s'est écoulé entre le rapatriement et la démobilisation, sous la double réserve que ce temps ouvre droit à campagne simple sur pied de guerre et qu'il soit compris entre les dates limites fixées à l'article 3 dudit décret.

B. — Octroi des majorations en ce qui concerne les fonctionnaires en service détaché.

Les fonctionnaires en service détaché bénéficient de majorations dans leur cadre d'origine. Cependant, un nouvel arrêté de détachement devra intervenir selon la pratique courante afin de concrétiser, le cas échéant, la nouvelle qualité du fonctionnaire détaché, compte tenu de la promotion dont il a pu bénéficier dans son cadre d'origine.

Habilitez-vous chez  
**PAUL GUERIN**  
ex-Rawa-Ruska  
**Tailleur**  
(Hommes et dames)  
195, avenue de Choisy, 195  
(2<sup>e</sup> étage)  
PARIS (13<sup>e</sup>)  
Remise de 10 %  
à tous les camarades

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER  
ORFÈVRE  
HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg  
Saint-Honoré

et

85, avenue  
du Général-Leclerc

### Comment augmenter votre pouvoir d'achat

Dépenser est chose facile, tout au moins dans la limite des sommes dont on dispose.

C'est, par contre, tout un art que de dépenser à bon escient, sans gaspiller et sans, pour autant, acheter n'importe quel article dont le bon marché est encore trop cher, étant donné la qualité inférieure de trop de marchandises dites « sacrifiées ».

Voilà pourquoi la première condition à remplir, pour qui veut employer efficacement son argent, c'est de savoir trouver des fournisseurs consciencieux, désireux avant tout non pas d'attirer une clientèle mais de la garder, de la voir revenir régulièrement.

Naguère, dans les familles, on se transmettait de génération en génération la liste des bonnes maisons.

Cette tradition s'est malheureusement beaucoup perdue, et, maintenant, seuls des essais multiples, souvent coûteux et toujours longs, permettent à chaque acheteur de se faire une opinion et de fixer son choix... à moins qu'il ne soit instruit par un guide expérimenté en la matière.

Ce guide, de nombreux membres des Amicales de Camp l'ont mis à l'épreuve et s'en sont bien trouvés : c'est le Carnet d'Achats que nous avons diffusé à plusieurs reprises et qui contient les adresses de commerçants et de fabricants sélectionnés avec soin.

Et non seulement il s'agit de maisons de confiance mais, en outre, elles, ont pris l'engagement de faire, à tout porteur du Carnet d'Achats, des réductions substantielles qui vont de 10 à 25 % selon les cas, voire des prix de gros ou de fabrique.

D'autre part, tout en conservant le droit à ces remises importantes, nos camarades peuvent obtenir, — sans formalités, ni majorations, ni enquêtes, — des facilités de paiement pour tous achats, même groupés, d'un minimum de 20.000 fr. Pour bénéficier de ces intéressants

avantages, il suffit aux membres des Amicales de s'adresser directement, — en se recommandant de l'U.N.A.C., — au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10<sup>e</sup>), ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes), sans interruption, de 9 à 19 heures.

Au cas où ils ne seraient pas en possession du Carnet d'Achats, — ou en auraient épuisé les bons, — ils peuvent en réclamer un au G.E.A., à l'adresse indiquée ci-dessus. (Prière seulement de joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

En vous servant de ce Carnet, en utilisant les facilités de paiement, vous augmenterez certainement votre pouvoir d'achat, comme bien d'autres l'ont fait avant vous, à leur très grande satisfaction.



Entrepreneurs, Architectes, Gérants d'immeubles  
confiez vos mémoires, devis et vérifications à

**MAURICE MIGEON**

(ex-34.063, Varnsdorf)

MÉTREUR-VÉRIFICATEUR

Couverture, Plomberie, Chauffage central  
14, rue Benoit-Malon, Sèvres (Seine-et-Oise)

Mais, j'y pense...

... nous avons une communion, cette année.

C'est le moment de faire confiance à notre camarade Gilbert pour l'achat de nos vins et champagnes de provenance directe.

Vite un mot à

**Henri Gilbert**

(Ancien du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (11<sup>e</sup>)  
Téléphone : BOTZaris 74-45

N'attendez pas le jour de votre réunion de famille pour choisir vos vins.

Pensez-y dès maintenant... et demandez à Henri Gilbert tous les conseils et renseignements qu'il vous viendra.

### RECHERCHES

Tous P.G. des Stalags I A ou autres ayant connu le médecin capitaine Lartigue sont priés de se faire connaître d'urgence au Stalag XVII A, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>).

Houet Maurice, 160, rue Vercingétorix, Paris (14<sup>e</sup>), ancien du Kommando n° 531, du Stalag VI J, recherche des camarades pouvant attester de son évasion de ce Kommando, en avril 1942.

### DEMANDE D'EMPLOI

Ancien Stalag XVII A cherche place de comptable ou tout autre emploi de bureau, même à mi-temps. Ecrire à l'Amicale du Stalag XVII A, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9<sup>e</sup>), qui transmettra.

Si vous vous intéressez au sport lisez, chaque mois,

**SPORT-SELECTION**

130 pages, 100 fr.

En vente partout et 80, Faubourg Saint-Denis, Paris (10<sup>e</sup>).

ne vous habillez plus

sans  
consulter  
Jocel...



... qui vous offre sans intermédiaire à des PRIX DE FABRIQUE des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1<sup>re</sup> qualité. COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS, prêts à porter et sur mesures.

Marcel JOLY (Stalags IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Camps et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 16 h. à 18 h. 15 et le samedi de 9 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg  
Paris-XI<sup>e</sup>

(Métro : Nation) Tél. : BOR. 47-29

# LE CARNET DU V B

Votre courriériste jubile de plaisir. Que de lettres ! Mon Dieu que de lettres ! Elles sont toutes là, entassées sur ma table de travail, et je suis fort embarrassé. Par laquelle vais-je commencer ?

Si vous le voulez bien, nous donnerons un tour de faveur à notre dévoué délégué de Grenoble, l'ami André Chabert, 8, rue Saint-François, à Grenoble, qui nous écrit :

Mes meilleurs vœux à l'Amicale du Stalag V B, je souhaite que l'Amicale soit en cette année en plein développement.

1955, dix ans après, verra, j'en suis certain, et c'est mon vœu le plus cher, une recrudescence des membres amicalistes, et une amélioration des bulletins; et, vœu plus égoïste, la fusion des V A-V B qui, je crois, permettra une plus-value certaine des deux Amicales.

Toujours dévoué à la cause V B et à l'U.N.A.C.

Et vous me permettrez bien de donner la seconde place à l'amitié. Un Gefang avec qui j'ai fait pendant plus d'un an du pied à pieds (nos lits étaient tête-bêche) et qui était le plus charmant camarade que l'on puisse rêver.

Je veux parler de notre ami Achille Leclercq, dit « Le Schul », 16, rue Louis-Loucheur, à Roubaix (Nord), qui, en plus des bons vœux qu'il nous adresse, écrit :

Je demande si possible à l'occasion des nouvelles dans le bulletin des infirmiers et employés polonais du Waldho (et docteurs). Je n'ai jamais eu de nouvelles, en lui écrivant en Pologne, de Léon Cizewski, par exemple, qui était avec moi au bureau du Lazarett. Et je n'ai pas oublié non plus Didi Berkmitter (la dactylo), dont je n'ai plus l'adresse; mais elle était Allemande.

Qui pourra dépanner l'ami Achille ?

Et voici toute une gerbe de vœux.

Notre ami Albert Busteau, curé doyen, à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne) :

A tous mes meilleures amitiés et mes vœux pour la nouvelle année.

Notre ami André Avaullée, 3, Villa Grenelle, Paris (15<sup>e</sup>) :

Avec mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle et mes cordiales salutations.

Notre ami René Billouard, 6, rue Héricart, Paris (15<sup>e</sup>) :

Avec tous mes meilleurs vœux et souhaits pour tous les camarades. Bien amicalement.

Notre ami Paul Fauvel, 13, rue Saint-Didier, Langres (Haute-Marne) :

Bien fraternellement à tous. Remerciements et bravo pour votre dévouement.

Notre ami René Petit, le sympathique abbé, professeur au Petit Séminaire, à Luxeuil-les-Bains :

Avec mes meilleurs vœux.

Notre ami Jean Klein, contrôleur de navigation aérienne, commandant de l'Aérodrome de Cherbourg-Maupertuis (Manche) :

Adresse ses vœux les plus sincères à tous les anciens de la Waldkasern et du Baukommando.

## MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12<sup>e</sup>). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gaby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18<sup>e</sup>), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

do et tout particulièrement à ceux qui maintenant travaillent encore pour leurs camarades de captivité avec tant de dévouement, ceux du Bureau de l'Amicale.

De notre ami Jean Kauffmann, notaire à Vignory (Haute-Marne) :

L'ancien homme de confiance de Sigmaringen et Messkirch adresse à tous les camarades du V B ses meilleurs vœux et son très cordial souvenir en informant particulièrement les anciens de Krauchenwies qu'à la demande de Drouet il va essayer d'organiser une rencontre pour fêter le 10<sup>e</sup> anniversaire de la libération. Toutes suggestions dans ce sens peuvent lui être adressées.

Il prie le président et tous les camarades de croire à ses sentiments très cordiaux.

De l'ami Charles Brandt et Mme, 1 bis, rue des Randonneaux, Paris (20<sup>e</sup>) :

Je joins leurs vœux les plus sincères sans oublier les anciens de Balingen si par hasard Perron dispose d'un petit coin au Captif.

Le voici ton petit coin, mon cher Brandt, et avec tous mes vœux.

De Georges Ferret et Mme, 8, rue de la Chine, Paris (20<sup>e</sup>) :

vous prie d'agréer leurs vœux les plus sincères pour 1955.

Merci à la Mascotte du V B et à son mari de leurs bons vœux. En échange nous leur transmettons nos meilleurs vœux de bonheur pour toute la vie.

De l'ami Eugène Jeandot, Mme et leur fille, 10, Passage Montebello, à Mulhouse :

présentent à l'Amicale et tous ses adhérents, en particulier à tous les anciens du Worwerk XIII à Ulm, leurs vœux les plus sincères de joie et bonheur pour l'année nouvelle.

De l'ami Julien Charpenel, à Taignan (Drôme) :

Mes meilleurs vœux à tous les camarades de l'Amicale V B ainsi qu'à leurs familles.

De l'ami Emile Stévenet, 13, boulevard Pont-Joubert, Poitiers (Vienne) :

Meilleurs vœux pour 1955 à tous les camarades du V B et en particulier à tous les amis du Waldho. Rappelle à de Larousilhe de ne pas oublier, lors de son passage à Poitiers, de rendre visite à la Droguerie du Pont Saint-Cyprien où l'ami Emile se fera un plaisir de le recevoir.

Nous avons appris que notre ami Stévenet avait eu la douleur de perdre son père à la suite d'un grave accident. En cette douloureuse circonstance, nous adressons à notre ami et à sa famille toute notre sympathie et nos bien vives condoléances. Nous espérons que l'année 1955 lui sera plus douce et plus accueillante.

De l'ami Robert Bulté, 40, rue d'Elpret, à Marchiennes (Nord) :

vous présente, ainsi qu'aux amicalistes de nos Stalags, ses vœux les plus sincères pour 1955.

De l'ami Jean Declercq-Lecorne et Mme, 12, rue Montesquieu, à Mons-en-Bareuil (Nord) :

vous présentent leurs vœux les meilleurs pour l'année nouvelle ainsi qu'à tous les camarades du V A et V B.

De l'ami Lucien Lagny et Mme, 18, rue Alph.-Chovet, à Compiègne :

Meilleurs vœux à tous.

De l'ami Léon Ancement et Mme : Meilleurs vœux à tous pour 1955. Trop paresseux pour écrire longuement et souvent, je n'oublie personne quand même. Amitiés à tous.

De l'ami Georges Galtier et Mme, 48, rue Paul-Bert, Suresnes : adressent à l'Amicale du Stalag V B tous leurs vœux pour 1955 et... beaucoup d'adhésions.

Merci, Moumoute. Mais ça vient, les adhésions, ça vient.

De l'ami Yves Laizat et Mme, 32, rue du Contrat-Social, à Rouen : Vœux sincères à tous.

De l'ami Guy Bruant et Mme, instituteurs, à La Ferté-St-Aubin (Loiret) :

Nos bons vœux à tous. Nous avons connu l'ami Guy beaucoup plus prolix en écritures et... en paroles. A l'inverse des autres, la libération lui aurait-elle, par hasard, posé une muselière et un carcan. Nous réclamons au chansonnier Waldho une longue lettre ou, ce qui serait mieux, un article.

De l'ami Marcel Lecalier, sente des Grosses-Eaux, Vernonnet-Vernon (Eure) :

Votre camarade Lecalier vous offre à tous ses meilleurs vœux de bonne année pour 1955.

De l'ami Jean Tanguy, 48, rue Ch.-Dupont, à Auchel (Pas-de-Calais) :

Par mandat-chèque, je vous ai envoyé le montant de ma cotisation 1955. Je l'accompagne de mes vœux les plus chers pour vous et vos familles et pour la vitalité toujours plus grande de l'Amicale. Je vous dois, et personnellement à mon ami Perron, des excuses pour mon absence à Compiègne, le 17 octobre dernier. J'ai été très touché, cher Perron, de ce que tu aies trouvé anormal mon absence. Non, certes, ce n'est pas une raison de santé qui m'en a empêché mais uniquement les très mauvaises correspondances pour rallier Compiègne. Il me fallait, par chemin de fer, partir la veille et ne pouvoir rentrer que le lendemain. Il y a seulement une chose que je regrette, puisque je sais maintenant qu'il s'y est rendu, c'est de ne pas m'être mis en rapport avec l'ami Canaille, de Béthune (qui est à 14

km. d'Auchel), qui a dû faire le déplacement en voiture et à qui j'aurais pu demander s'il y aurait eu une place... A part cela, ma santé est toujours bonne... Je vous serre à tous une bonne poignée de mains.

De l'ami Honoré Gannerre, 7, rue Bourgneuf, à Hyères (Var) : présente à tous les camarades du V B ses meilleurs vœux pour 55.

De l'ami Quay, 80, avenue Piaton, Villeurbanne (Rhône) :

Montant de ma cotisation pour l'année 1955 du journal « Le Lien » que je lis toujours avec un grand plaisir. Je vous présente mes meilleurs vœux à tous.

De l'ami Georges Leroy, 9, avenue Général-de-Gaulle, Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales) :

Ci-joint ma cotisation, le supplément ira à vos bonnes œuvres, et, à tous, je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

De l'ami Jacques Richey, Génie militaire à Batna :

Ma cotisation et un supplément, dont vous saurez, j'en suis sûr, faire très bon usage. Avec mon meilleur souvenir à tous les V B et mes félicitations pour l'œuvre que vous poursuivez.

De l'ami Maurice Gribbling, 8, rue du Général-Rapp, à Strasbourg : Meilleurs vœux aux anciens et bonne santé à tous.

Merci, Maestro.

De l'ami Jean Halluy, 44, avenue des E.U., à Chaumont (Haute-Marne) :

A vous tous j'adresse mes vœux les plus sincères, et, pour n'oublier personne, je ne citerai pas de nom. A vous et à vos familles, souhaits les meilleurs de santé et de bonheur. Vœux de longue vie à notre Amicale et au « Lien », toujours si intéressant pour nous les Provinciaux isolés. Je compte passer au Bouthéon dans le courant de 1955 et m'en fais une joie à l'avance.

En ce qui me concerne, rien de spécial : santé assez bonne et toute ma petite famille va bien. Amitiés à vous tous du Bureau et aux anciens copains du V B.

De l'ami R. Cartigny, 2, rue du Nord, Petite-Forêt (Nord) :

Acceptez mes meilleurs souhaits de bonne et heureuse année pour 1955. Vœux de bonne santé pour vous et prospérité pour l'Amicale... Au sujet de la belle journée d'octobre, j'en ai lu le compte rendu pertinent dans « Le Lien » et ne peux, de mon côté, que me réjouir d'avoir participé à cette fraternelle réunion, regretant seulement de n'avoir pu amener ma femme... Espérons bien que nous nous reverrons encore cette année, soit en mai, soit en octobre, et, en attendant, acceptez toute l'expression de mes sincères amitiés.

De l'ami Ernest Barrière, à Rieux-Minervois (Aude) :

Je ne voudrais pas que mon silence ait pu être interprété comme un démission, mais sache que c'est par un simple oubli seulement que j'ai « fait le mort », si l'on peut dire. Que l'Amicale soit plus vivante que jamais et groupe davantage de camarades encore, en vue de réaliser une union nécessaire en face des circonstances tragiques présentes... Tous mes chers vœux à ceux du Bureau de l'Amicale, souhaitant que soient englobés aussi mes anciens compagnons des innombrables Kommandos de ces cinq années d'exil. Je leur

dis à tous : « Au coude à coude pour l'année 1955 ! »

De l'ami Maurice Mangeart, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Jouff, J'ai été très heureux d'apprendre que plusieurs des camarades dont je vous avais communiqué les noms sont rentrés dans nos rangs... Je vous adresse mes bons vœux à tous pour 1955 ainsi qu'à tous les camarades du V B, et en particulier du camp et du Waldho.

De l'ami Robert Lavigne et Mme, 1, rue Chanzy, Le Mans (Sarthe) :

adressent leurs meilleurs vœux à tous les V B et leurs familles, et spécialement aux membres du Bureau.

Une visite au Bureau, de l'ami Jules Schoni, Café du Commerce, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle), qui a trinqué au Bouthéon avec Géhin. De fameux souvenirs ont été échangés devant le zinc ! L'ami Jules adresse ses amitiés à tous, à Laguerre, Rysto, Dantin, Dawrel, Troubridge, Rupé, etc., etc...

Et voici des vœux de nos amis : Jean Holzwarth, Grand Séminaire, à Saint-Dié (Vosges); A. Ramorino, Villa Léon-Henri, à Charbonnières-les-Bains (Rhône); André Manquin, école de garçons, Maintenon (Eure-et-Loir); Marc Pezet, 47, rue de la Convention, à Sartrouville (Seine-et-Oise); André Prince, 44, rue de la Clef, Paris (5<sup>e</sup>); André Ellin, 184, boulevard Malesherbes, Paris; Marcel Demongeot, 21, rue de l'Isly, Alger.

## DECES

C'est avec peine que nous apprenons le décès de M. Jules Forest, père de notre ami André Forest, un des pionniers de l'Amicale V B.

Que notre ami et sa famille veuillent bien trouver ici l'expression de toute notre sympathie attristée et recevoir les bien vives condoléances de l'Amicale tout entière.

## DEMANDE

### D'ATTESTATION

Notre ami René Martin, 36, chemin des Fourches, à Pierrefitte (Seine), recherche des attestations de camarades concernant deux évènements :

1<sup>o</sup> Du Kommando 10056, près d'Ulm. Evasion le dimanche soir 5-10-51, après avoir scié deux barreaux du Kdo, avec René Pasquet, de Villeneuve-Saint-Georges. Repris trois jours après et stage d'un mois à Heuberg;

2<sup>o</sup> avec André Vitraut, de Péronne, et Pasquet, évasion du Kdo près de la frontière suisse (Kdo 25019 ?), le 5-12-41. Evasion réussie.

Nous recommandons à nos amis au courant de ces deux évènements de bien vouloir adresser à Martin les attestations qu'il réclame. Les camarades Pasquet et Vitraut ne font pas partie de l'Amicale. Nous demandons à nos amis de Péronne et de Villeneuve-Saint-Georges de bien vouloir faire des recherches afin de retrouver leurs adresses que nous communiquerons à notre camarade.

## En cette belle journée printanière d'octobre

(Suite de la page 1)

rades belges, et, comme j'entendais deux convives dire : « Ah ! si tous les pays du monde étaient comme la France et la Belgique, il n'aurait peut-être pas été utile (?) de saccager la perspective du Palais de Chaillot pour ériger les bâtiments de l'O.N.U. ».

Nombreux, oui nous l'étions, mais nous aurions pu être plus.

Et, en dernier paragraphe, je dois ajouter que les camarades de Balingen seraient heureux de rencontrer plus souvent ceux d'Ostdorf car nous n'oublions pas qu'en des jours difficiles ils se montrèrent à la hauteur. Et je terminerai en disant qu'il ne me serait pas désagréable de revoir mon gendre, ma fille et toute la famille et les amis... ? Mais oui, du temps où j'étais la « Belle-mère », dans les « Vignes du Seigneur ».

Charles Saint-Omer.

## Une lettre du Commandant Payrau

Mon cher Président et ami, Nous avons été, l'autre soir, ma femme et moi, tellement surpris et tellement émus par l'ampleur de l'accueil que vous nous avez réservé, par la très grande amabilité de vos paroles, par l'inappréciable qualité des souvenirs que vous nous avez offerts, par le charme inoubliable enfin de cette réception, que nous n'avons pas su vous exprimer toute la gratitude que nous ressentions.

Je veux vous redire très simplement combien j'ai été remué par cette manifestation d'amitiés qui sont parmi les plus chères que je puisse ressentir.

Je veux surtout vous remercier encore une fois de la façon la plus sincère et la plus profonde.

Veillez aussi, s'il vous plaît, transmettre mes remerciements aux infatigables et dévoués membres du Comité Directeur, ainsi

qu'à tous mes camarades du V B, qui, par leur présence, par leurs lettres ou par leurs contributions, m'ont entouré en cette soirée de la plus émouvante façon.

Remerciez aussi, je vous le demande, toutes les dames qui ont bien voulu donner à cette réunion le charme de leur présence et agréer ainsi cette ambiance « prisonnier », par ailleurs si parfaitement retrouvée.

Je n'oublie pas non plus toutes celles et ceux qui ont travaillé à organiser et à réaliser cette parfaite soirée et je les remercie bien vivement.

Ce 17 décembre restera pour moi une date inoubliable. Encore merci. Veillez recevoir, mon cher Président, avec les meilleures pensées de ma femme, l'assurance de toute mon amitié.

P. Payrau.



## FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII<sup>e</sup>)

**RYSTO Raymond**

Ex-No 5305 Membre de l'Amicale No 543

**SALLES A MANGER CHAMBRES**

**A COUCHER ENSEMBLE STUDIO**

**DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES**

Cuisines modernes

Eléments, tables

Sièges modernes

rustiques et basques

Sièges de jardin

Pliants, Transats

Prix marqués

en chiffres connus

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

Le gérant : PIFFAULT.